

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

EXTRAIT

du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 octobre 2008 – 20 h 30

(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

L'an deux mil huit, le **vingt-sept** du mois d'**octobre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, **sous la présidence de** Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. LANGLLET Séphane - JAUNAIT François – GOUJON Georges – CROIX Gilbert – COUSIN Guy-François – GAUMER Yves – LAURIER André – LEBLOND André – BROSSAS Jean-Luc

Mmes COLONNA Emmanuelle – MARTEL Déborah – PIERCHON Valérie – JOUIN Marie-Claude

Absente excusée : Mme ALLEGRE Véronique

Pouvoir de Mme ALLEGRE Véronique pour Mme COLONNA.

Secrétaire de séance : Mme PIERCHON

Convocation du 21/10/2008

Nombre de conseillers en exercice : 15 - **Nombre de conseillers présents** : 14

1. **Vente de coupes de bois :**

Les nouveaux tarifs de coupes de bois sont fixés comme suit à compter du 1^{er} novembre 2008.

- 8 € le m³ pour le peuplier ;
- 20 € le m³ pour les autres essences.

2. **Transport adapté :**

Une nouvelle participation pour le financement du transport adapté mis en place sur le canton de ST Georges sur Loire, est acceptée par le Conseil Municipal sous réserve que toutes les Communes concernées l'adoptent. Elle s'établira comme suit :

- 30 % proportionnel au nombre d'habitants ;
- 70 % sur les dépenses réelles de 2008.

3. **Convention avec la commune de Bouchemaine pour accueil des enfants à l'A.L.P.A :**

Pour une meilleure prise en compte par la C.A.F. des frais engagés par les Communes au Centre de Loisirs Sans Hébergement du « Bois de Pouillé », une convention sera signée avec la Commune de Bouchemaine qui assurera, dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse d'une durée de 4 ans, la participation financière au CLSH pour un ensemble de Communes signataires de cette même convention.

4. **Participation pour voies et réseaux :**

Au titre de la participation pour voies et réseaux, un remboursement de travaux d'un montant de 6.373,81 € sera demandé à un propriétaire pour extension du collecteur d'eau usée devant desservir une nouvelle habitation.

5. **Tableau de l'effectif du Personnel Communal :**

Afin d'assurer la promotion d'un agent communal, le conseil décide de transformer à compter du 1.11.2008, un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

6. Présentation du rapport d'activités 2007 d'Angers Loire Métropole et rapport annuel sur l'élimination des déchets :

- Le rapport d'activités 2007 d'Angers Loire Métropole a été présenté en séance conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport concerne 5 domaines d'intervention :

L'économie, l'environnement, les solidarités, les territoires, les déplacements ainsi qu'un rapport financier.

- Le rapport annuel sur l'élimination des déchets est également présenté. En ce qui concerne St Martin du Fouilloux, on peut noter que 323 tonnes de déchets ont été incinérées ou mises en décharge, soit 231 kg/habitant. 106 tonnes de verre, papier et plastique ont été collectées aux points « TOM ». 37 composteurs individuels ont été distribués en 2007.

Ces rapports sont consultables en mairie.

7. Présentation des aménagements au « Petit Paris » :

Dans le cadre des aménagements « sécurité routière », des travaux étaient envisagés à l'intersection du carrefour dans le village du « Petit Paris. Un plan et une estimation des travaux ont été établis par la D.D.E.

Une subvention sur les crédits des amendes de police peut être sollicitée pour une aide au financement.

Le Conseil par 11 voix pour et 4 abstentions se prononce pour la poursuite du projet dont la phase d'exécution sera étudiée ultérieurement.

8. Rénovation du bâtiment communal situé rue Walter Pyron :

.Afin de recevoir, dans un premier temps, une activité para médicale, le conseil décide de concrétiser un projet d'aménagement du local communal situé rue W. Pyron.

Une estimation des travaux est faite. Elle s'élève à 68.000 Euros T.T.C

Ce local sera loué dans des conditions restant à définir.

Une mission sera confiée à M. MAUPOU pour mener à son terme le dossier.

9. Bail commercial : Un avenant au bail sera signé avec les nouveaux propriétaires du fond de commerce supérette.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME. le 28.10.2008

LE MAIRE,

Bernard MICHEL

DCM / CM compte rendu sommaire